

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
des Hautes-Pyrénées**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VÉZIAUX D'AURE****Nombre de membres**

afférents au Conseil Communautaire	en exercice délibération	qui ont pris part à la
16	16	12

SÉANCE DU Mercredi 27 avril 2011*L'an deux mille onze,**et le mercredi 27 avril 2011 à 21h00, le Conseil de Communauté des VÉZIAUX d'AURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. ANGLADE Jean Louis, Président.*date de la convocation :
22 avril 2011**Présents** : Mmes & Mrs J.L ANGLADE, RUEL-MONNIER Agnès, PETIT Maurice, SALADON Claude, MALERE Hélène, DUBARRY Jean-Bertrand, TOUCHARD Jacques, TREY-VIDALON Patricia, DUBERNARD Alain, DARAN André, MUR Henri**Absents excusés** : FORT Michel procuration à TREY-VIDALON Patricia, GAILLABAUD Marie José, RIBATET Emile, SAINT PASTEUR Marcel, GUICHARD Norbert.date d'affichage :
30 avril 2011**Secrétaire de séance** : MALERE Hélène.**Annule et Remplace la Délibération n° 2011/34.****OBJET : - Location matériel : révision tarifs -**

Monsieur le Président, rappelle au Conseil de Communauté que la délibération n° 2006/63 du 14 décembre 2006 fixait les tarifs de location du matériel.

Depuis, le prix des carburants et des combustibles a subi diverses augmentations et il devient nécessaire de réactualiser les prix de location du matériel. La location de ce matériel vient en appui des actions menées par la Communauté des Communes dans le cadre de la déprise agricole et la collecte des déchets verts.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil de communauté décide des tarifs ci-dessous :

- Location tracto-pelle avec chauffeur	35 € par heure
- Location tracteur-épareuse avec chauffeur	25 € par heure
- Location tracteur AEBI + broyeur avec chauffeur	25 € par heure
- Location camion avec chauffeur	30 € par heure
- Location circulaire avec employé	10 € par heure

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Vu et approuvé :

**Jean-Louis ANGLADE,
Président.**